

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

### LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DECRETS			Débats à l'Assemblée Nationale	DIRECTION REDACTION ET ADMINISTRATION  Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9 et 13, Av. A. Benbarek - ALGER Tél. : 66-81-49 - 66-80-96 C.C.P. 3200-50 - ALGER
	Trois mois	Six mois	Un an	Un an	
Algérie .....	8 dinars	14 dinars	24 dinars	20 dinars	
Etranger .....	12 dinars	20 dinars	35 dinars	20 dinars	

Le numéro : 0,25 dinar — Numéro des années antérieures : 0,30 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.  
Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamations — Changement d'adresse ajouter 0,30 dinar.  
Tarif des insertions : 2,50 dinars la ligne

#### AVIS IMPORTANT

Il est porté à la connaissance de nos abonnés qu'à dater du 1<sup>er</sup> février 1970, le Journal Officiel ne comportera qu'une édition en langue arabe. Toutefois, une traduction sera adressée aux lecteurs ayant souscrit un abonnement en langue française.

En conséquence, le nouveau tarif d'abonnement annuel arabe et sa traduction sera de 40 DA.

## SOMMAIRE

### LOIS ET ORDONNANCES

Ordonnance n° 70-10 du 20 janvier 1970 portant plan quadriennal 1970-1973, p. 50.

### DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### MINISTERE D'ETAT CHARGE DES FINANCES ET DU PLAN

Décret n° 70-1 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre d'Etat chargé des transports, p. 51.

Décret n° 70-2 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des affaires étrangères, p. 54.

Décret n° 70-3 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de l'intérieur, p. 56.

Décret n° 70-4 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre d'Etat chargé des finances et du plan, p. 59.

Décret n° 70-5 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, p. 62.

Décret n° 70-6 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de l'information, p. 66.

Décret n° 70-7 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de la justice, garde des sceaux, p. 69.

Décret n° 70-9 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de la santé publique, p. 71.

Décret n° 70-10 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des anciens moudjahidines, p. 75.

Décret n° 70-11 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de l'industrie et de l'énergie, p. 78.

## SOMMAIRE (Suite)

**Décret n° 70-12 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des postes et télécommunications, p. 80.**

**Décret n° 70-13 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des travaux publics et de la construction, p. 81.**

**Décret n° 70-15 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre du travail et des affaires sociales, p. 83.**

**Décret n° 70-16 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre du tourisme, p. 86.**

**Décret n° 70-17 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de la jeunesse et des sports, p. 88.**

**Décret n° 70-18 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des habous, p. 91.**

**Décret n° 70-19 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au budget annexe de l'eau potable et industrielle, p. 93.**

**Décret n° 70-20 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire (budget annexe des irrigations), p. 94.**

## LOIS ET ORDONNANCES

**Ordonnance n° 70-10 du 20 janvier 1970 portant plan quadriennal 1970-1973.**

## AU NOM DU PEUPLE,

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 65-182 du 10 juillet 1965 portant constitution du Gouvernement;

Le conseil des ministres entendu,

## Ordonne :

**Article 1<sup>er</sup>.** — A la lumière des perspectives septennales 1967-1973 et des résultats du plan triennal 1967-1969, un plan de développement économique et social de la République algérienne démocratique et populaire, le plan quadriennal est adopté pour la période qui s'écoule du 1<sup>er</sup> janvier 1970 au 31 décembre 1973.

Les objectifs et directives du plan quadriennal font l'objet d'un rapport général annexé à l'original de la présente ordonnance.

**Art. 2.** — Le plan quadriennal constitue la loi fondamentale qui régit la totalité de l'activité économique et sociale du pays durant la période 1970-1973.

**Art. 3.** — La réalisation des objectifs du plan quadriennal sera garantie par le respect à tous les niveaux de l'organisation politique et administrative, économique et sociale, des décisions et mesures arrêtées par le plan.

**Art. 4.** — Les objectifs du plan quadriennal s'inscrivent dans la stratégie générale du développement économique et social à long terme.

**Art. 5.** — Le plan quadriennal a pour but d'intensifier et de consolider la construction de l'économie socialiste et de renforcer l'indépendance économique du pays.

Il s'appuie sur la pleine valorisation des richesses agricoles et minérales et s'insère dans un processus d'industrialisation intégral et moderne.

Il est fondé sur le travail des masses laborieuses, la participation et la mobilisation effective de toutes les forces vives de la nation.

**Art. 6.** — Les fruits de l'expansion seront utilisés en priorité pour soutenir un rythme élevé de développement économique et pour satisfaire les besoins premiers, matériels et culturels, de l'ensemble de la population, tout particulièrement pour améliorer sensiblement le niveau de vie des populations les plus pauvres.

**Art. 7.** — Durant la période couverte par le plan quadriennal, le taux de croissance moyen annuel de la production intérieure brute, est fixé à 9%.

Des objectifs d'accroissement de production en quantité physiques sont fixés pour une liste de produits agricoles et industriels déterminants dans le rythme de croissance de l'économie.

**Art. 8.** — Les objectifs de réalisation des programmes d'investissements publics, durant la période couverte par le plan quadriennal, sont fixés à un montant de vingt-six milliards quatre cents millions de dinars (26.400.000.000 DA).

Pour permettre la réalisation effective de ces programmes, le Gouvernement ouvrira un montant total de vingt-sept milliards sept cents millions de dinars (27.700.000.000 DA) d'autorisations de dépenses au titre des divers financements.

**Art. 9.** — Pour atteindre les objectifs fixés par le plan quadriennal, le Gouvernement s'attachera à promouvoir les mesures d'organisation des agents de l'économie et des structures d'intervention de l'Etat conformes au fonctionnement planifié de l'économie.

Il mettra également en œuvre les mesures qu'impose la politique d'austérité, notamment dans les domaines de la consommation nationale et de l'épargne.

Il veillera à la mobilisation de tous les moyens matériels et humains dont dispose le pays.

**Art. 10.** — A compter de 1971, le Gouvernement consacrera chaque année deux sessions de délibérations au contrôle de la réalisation du plan. Il entendra, à cet effet, un rapport d'exécution présenté par le ministre d'Etat chargé des finances et du plan.

**Art. 11.** — Les rapports d'exécution du plan présenteront notamment la réalisation des investissements, les progrès de la production physique et de la formation des hommes, l'état de l'équilibre extérieur et tous éléments pouvant influencer sur l'équilibre économique d'ensemble.

Pour ce faire, le ministre d'Etat chargé des finances et du plan recevra périodiquement des ministres, tous les éléments d'information utiles et pourra procéder à toutes investigations nécessaires.

**Art. 12.** — A l'occasion de l'adoption des branches annuelles du plan, le Gouvernement pourra procéder à l'adaptation des objectifs à l'évolution constatée de l'économie durant la période.

**Art. 13.** — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 janvier 1970.

**Houari BOUMEDIENE**

## DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

### MINISTERE D'ETAT CHARGE DES FINANCES ET DU PLAN

Décret n° 70-1 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre d'Etat chargé des transports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre d'Etat chargé des transports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre d'Etat chargé des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

**TABLEAU A**  
**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,**  
**au titre du budget de fonctionnement, pour 1970**  
**au ministre d'Etat chargé des transports**

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	1.330.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses .....	176.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	95.000
31-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rémunérations principales .....	1.000.000
31-12	Services extérieurs des transports terrestres — Indemnités et allocations diverses .....	84.000
31-13	Services extérieurs des transports terrestres — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	15.000
31-17	Vacations des experts et inspecteurs chargés des examens du permis de conduite automobile .....	160.000
31-21	Services extérieurs de la marine marchande — Rémunérations principales .....	1.849.500
31-22	Services extérieurs de la marine marchande — Indemnités et allocations diverses .....	66.000
31-23	Services extérieurs de la marine marchande — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	161.000
31-31	Services extérieurs de l'aviation civile — Rémunérations principales ..	800.000
31-32	Services extérieurs de l'aviation civile — Indemnités et allocations diverses .....	101.000
31-33	Services extérieurs de l'aviation civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	60.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	22.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
Total de la 1ère partie .....		5.919.500

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
<b>2ème Partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-92	Rentes d'accidents du travail .....	10.000
	Total de la 2ème partie .....	10.000
<b>3ème Partie</b>		
<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales .....	584.000
33-92	Prestations facultatives .....	4.000
33-93	Sécurité sociale .....	194.000
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère .....	3.000
33-96	Contribution de l'Etat au fonds de retraites des agents des chemins de fer d'intérêt local et tramways .....	500.000
	Total de la 3ème partie .....	1.225.000
<b>4ème Partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	115.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	151.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	130.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	6.000
34-11	Services extérieurs des transports terrestres. — Remboursement de frais .....	81.000
34-12	Services extérieurs des transports terrestres — Matériel et mobilier ..	50.000
34-13	Services extérieurs des transports terrestres — Fournitures .....	50.000
34-14	Services extérieurs des transports terrestres. — Charges annexes ....	45.000
34-15	Services extérieurs des transports terrestres. — Habillement .....	42.000
34-17	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de frais aux experts et inspecteurs chargés des examens du permis de conduire automobile .....	60.500
34-21	Services extérieurs de la marine marchande. — Remboursement de frais .....	60.500
34-22	Services extérieurs de la marine marchande. — Matériel et mobilier ..	405.000
34-23	Services extérieurs de la marine marchande. — Fournitures .....	105.000
34-24	Services extérieurs de la marine marchande. — Charges annexes ....	125.000
34-25	Services extérieurs de la marine marchande. — Habillement .....	25.000
34-26	Services extérieurs de la marine marchande. — Alimentation et cantines .....	60.000
34-31	Services extérieurs de l'aviation civile. — Remboursement de frais ..	85.000
34-32	Services extérieurs de l'aviation civile. — Matériel et mobilier .....	65.000
34-33	Services extérieurs de l'aviation civile — Fournitures .....	58.000
34-34	Services extérieurs de l'aviation civile. — Charges annexes .....	40.000
34-35	Services extérieurs de l'aviation civile. — Habillement .....	1.500

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-91	Parc automobile .....	871.000
34-92	Loyers .....	42.000
34-93	Frais judiciaires. — Frais d'expertise. — Indemnités dues par l'Etat ..	10.000
	Total de la 4ème partie .....	2.775.500
	<b>5ème Partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	50.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	250.000
	Total de la 5ème partie .....	300.000
	<b>6ème Partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'Institut scientifique et technique des pêches algérien .....	mémoire
36-02	Contribution de l'Etat au fonctionnement de l'Institut hydrométéo- rologique de formation et d'études .....	mémoire
36-03	Subvention au Centre d'études et de recherche des transports .....	355.000
	Total pour la 6ème partie .....	355.000
	Total pour le Titre III .....	10.585.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème Partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses .....	1.460.000
43-02	Subventions aux centres nationaux d'aviation légère .....	600.000
	Total de la 3ème partie .....	2.060.000
	<b>4ème Partie</b>	
	<i>Action économique .. Encouragement et interventions</i>	
44-01	S.N.C.F.A. — Contributions conventionnelles .....	35.000.000
44-02	Subvention à l'E.N.E.M.A. .....	24.700.000
	Total pour la 4ème partie .....	59.700.000
	Total pour le titre IV .....	61.760.000
	Total pour le ministère d'Etat chargé des transports ..	72.345.000

Décret n° 70-2 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970, au ministre des affaires étrangères.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1°. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des affaires étrangères sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

#### Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1970 au ministre des affaires étrangères

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1<sup>re</sup> Partie</b>		
<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	4.119.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses .....	845.000
31-03	Administration centrale — Personnel journalier et vacataire — Salaires et accessoires de salaires .....	600.000
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales .....	14.700.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses .....	13.500.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel journalier et vacataire — Salaires et accessoires de salaires .....	500.000
31-92	Traitement du personnel en congé de longue durée .....	20.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
Total de la 1 <sup>re</sup> Partie .....		34.284.000
<b>2<sup>ème</sup> Partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-92	Rentes d'accidents du travail .....	10.000
Total de la 2 <sup>ème</sup> partie .....		10.000
<b>3<sup>ème</sup> Partie</b>		
<i>Personnel en activité et en retraite.</i>		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales .....	1.700.000
33-92	Prestations facultatives .....	30.000
33-93	Sécurité sociale .....	1.200.000
Total de la 3 <sup>ème</sup> partie .....		2.930.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<b>4ème Partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	1.500.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	700.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	950.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	2.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	50.000
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais .....	5.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier .....	5.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures .....	2.000.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes .....	3.500.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement .....	150.000
34-91	Parc automobile .....	3.800.000
34-92	Loyers .....	2.925.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ....	320.000
	Total de la 4ème partie .....	27.895.000
	<b>5ème Partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles .....	4.175.000
	Total de la 5ème partie .....	4.175.000
	<b>7ème Partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Conférences internationales .....	1.050.000
	Total de la 7ème partie .....	1.050.000
	Total du Titre III .....	70.344.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>2ème Partie</b>	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Participation aux organismes internationaux .....	mémoire
	Total de la 2ème partie .....	mémoire
	<b>6ème Partie</b>	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Frais de rapatriement et d'assistance aux Algériens malades et nécessaires à l'étranger .....	830.000
	Total de la 6ème Partie .....	830.000
	Total du Titre IV .....	830.000
	Total pour le ministère des affaires étrangères .....	71.174.000

Décret n° 70-3 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de l'intérieur.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de l'intérieur sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

**TABLEAU A**  
**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,**  
**au titre du budget de fonctionnement, pour 1970**  
**au ministre de l'intérieur**

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunération d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	3.499.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	297.500
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier .....	42.762
31-05	Inspection de l'administration et de la fonction publique — Rémunérations principales .....	mémoire
31-06	Inspection de l'administration et de la fonction publique — Indemnités et allocations diverses .....	mémoire
31-11	Administration des Wallis — Rémunérations principales .....	2.600.000
31-12	Administration des Wallis — Indemnités et allocations diverses .....	428.000
31-21	Administration des Wilayas — Rémunérations principales .....	25.500.000
31-22	Administration des Wilayas — Indemnités et allocations diverses .....	1.771.000
31-31	Sûreté Nationale — Rémunérations principales .....	126.945.000
31-32	Sûreté Nationale — Indemnités et allocations diverses .....	20.289.560
31-33	Sûreté Nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	4.449.460
31-35	Sûreté Nationale — Personnel technique et services annexes — Rémunérations principales .....	4.000.000
31-36	Sûreté Nationale — Personnel technique et services annexes — Indemnités et allocations diverses .....	554.000
31-41	Protection civile. — Rémunérations principales .....	14.952.000
31-42	Protection civile. — Indemnités et allocations diverses .....	348.000
31-43	Protection civile. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.581.000
31-51	Transmissions nationales — Rémunérations principales .....	6.794.000
31-52	Transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses .....	400.000
31-53	Transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	300.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	990.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
Total de la 1ère partie .....		<b>215.741.282</b>
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-92	Rentes d'accidents du travail .....	500.000
Total de la 2ème partie .....		<b>500.000</b>

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>3ème Partie</b>		
<i>Personnel en activité et en retraite</i>		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales .....	39.740.000
33-92	Prestations facultatives .....	745.000
33-93	Sécurité sociale .....	5.817.850
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère .....	310.000
<b>Total de la 3ème partie .....</b>		<b>46.612.850</b>
<b>4ème Partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	300.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	200.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	400.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	290.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	30.000
34-11	Administration des Wilais — Remboursement de frais .....	200.000
34-15	Administration des Wilais — Habillement .....	mémoire
34-21	Administration des Wilayas — Remboursement de frais .....	400.000
34-25	Administration des Wilayas — Habillement .....	mémoire
34-31	Sûreté Nationale — Remboursement de frais .....	4.876.500
34-32	Sûreté Nationale — Matériel et mobilier .....	5.050.000
34-33	Sûreté Nationale — Fournitures .....	2.000.000
34-34	Sûreté Nationale — Charges annexes .....	1.330.000
34-35	Sûreté Nationale — Habillement .....	6.000.000
34-36	Sûreté Nationale — Alimentation .....	5.417.000
34-41	Protection civile — Remboursement de frais .....	390.000
34-42	Protection civile — Matériel et mobilier .....	1.320.000
34-43	Protection civile — Fournitures .....	410.000
34-44	Protection civile — Charges annexes .....	580.000
34-45	Protection civile — Habillement .....	1.900.000
34-46	Protection civile — Alimentation .....	420.000
34-51	Transmissions nationales — Remboursements de frais .....	200.000
34-52	Transmissions nationales — Matériel et mobilier .....	1.500.000
34-53	Transmissions nationales — Fournitures .....	200.000
34-54	Transmissions nationales — Charges annexes .....	4.000.000
34-55	Transmissions nationales — Habillement .....	10.000
34-56	Transmissions nationales — Alimentation .....	100.000
34-91	Parc automobile .....	13.822.530
34-92	Loyers .....	947.100
34-93	Frais judiciaires. — Frais d'expertise. — Indemnités dues par l'Etat ..	420.000
<b>Total de la 4ème partie .....</b>		<b>52.713.130</b>
<b>5ème Partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Entretien et réparations des immeubles de l'administration centrale ..	5.000
35-91	Entretien et réparations des immeubles des services extérieurs .....	3.715.000
<b>Total de la 5ème partie .....</b>		<b>3.720.000</b>

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>6ème Partie</b>		
<i>Subvention de fonctionnement</i>		
36-11	Subvention de fonctionnement à l'école nationale d'administration ..	5.803.000
36-21	Subvention de fonctionnement au C.F.A. d'Alger .....	5.292.000
36-31	Subvention de fonctionnement au C.F.A. de Constantine .....	2.184.000
36-41	Subvention de fonctionnement au C.F.A. d'Oran .....	2.410.000
36-51	Subvention de fonctionnement au C.F.A. de Ouargla .....	2.238.000
36-61	Subvention de fonctionnement au C.F.A. de Béchar .....	626.000
36-71	Subvention de fonctionnement au Centre de Perfectionnement de Médéa	317.838
36-81	Centre de cours par correspondance .....	280.900
Total de la 6ème partie .....		19.251.738
<b>7ème Partie</b>		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-21	Dépenses des élections .....	900.000
37-22	Dépenses d'organisation de « l'Achaba » .....	400.000
37-23	Etat civil .....	3.500.000
37-31	Sûreté Nationale — Dépenses diverses .....	1.935.000
37-32	Administration des Walls — Dépenses diverses .....	750.000
Total de la 7ème partie .....		7.485.000
Total du Titre III .....		346.024.000
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
<b>3ème Partie</b>		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Bourses, rémunérations et indemnités aux stagiaires .....	493.000
Total de la 3ème partie .....		493.000
<b>6ème Partie</b>		
<i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>		
46-01	Transport gratuit des indigents algériens .....	200.000
46-02	Secours d'extrême urgence aux victimes des calamités publiques .....	2.000.000
46-41	Défense civile .....	mémoire
Total de la 6ème partie .....		2.200.000
Total du Titre IV .....		2.693.000
Total pour le ministère de l'intérieur .....		348.717.000

Décret n° 70-4 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre d'Etat chargé des finances et du plan.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

**Décète :**

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre d'Etat chargé des finances et du plan sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

**TABLEAU A**

**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1970  
au ministre d'Etat chargé des finances et du plan**

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<b>Titre III</b>	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	7.680.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	600.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	460.000
31-11	Services extérieurs du trésor — Rémunérations principales .....	6.350.000
31-12	Services extérieurs du trésor — Indemnités et allocations diverses ....	350.000
31-13	Services extérieurs du trésor — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	200.000
31-21	Services extérieurs des douanes — Rémunérations principales .....	19.000.000
31-22	Services extérieurs des douanes — Indemnités et allocations diverses .	1.250.000
31-23	Services extérieurs des douanes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	180.000
31-31	Services extérieurs des impôts — Rémunérations principales .....	40.080.000
31-32	Services extérieurs des impôts — Indemnités et allocations diverses ..	2.100.000
31-33	Services extérieurs des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	320.000
31-41	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière — Rémunérations principales .....	6.000.000
31-42	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière — Indemnités et allocations diverses .....	120.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-43	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.	56.000
31-51	Services communs et services divers — Rémunérations principales ....	3.300.000
31-52	Services communs et services divers — Indemnités et allocations diverses	520.000
31-53	Services communs et services divers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	460.000
31-61	Services extérieurs du plan — Rémunérations principales .....	mémoire
31-62	Services extérieurs du plan — Indemnités et allocations diverses .....	mémoire
31-63	Services extérieurs du plan — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	mémoire
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales .....	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	492.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
	<b>Total de la 1ère partie .....</b>	<b>89.518.000</b>
	<b>2ème Partie</b>	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-92	Rentes d'accidents du travail .....	20.000
	<b>Total de la 2ème partie .....</b>	<b>20.000</b>
	<b>3ème Partie</b>	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales .....	13.400.000
33-92	Prestations facultatives .....	50.000
33-93	Sécurité sociale .....	3.200.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère d'Etat chargé des finances et du plan .....	100.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>16.750.000</b>
	<b>4ème Partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	810.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	400.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	1.850.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	30.000
34-11	Services extérieurs du trésor — Remboursement de frais .....	150.000
34-12	Services extérieurs du trésor — Matériel et mobilier .....	500.000
34-13	Services extérieurs du trésor — Fournitures .....	400.000
34-14	Services extérieurs du trésor — Charges annexes .....	350.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-15	Services extérieurs du trésor — Habillement .....	25.000
34-21	Services extérieurs des douanes — Remboursements de frais .....	845.000
34-22	Services extérieurs des douanes — Matériel et mobilier .....	400.000
34-23	Services extérieurs des douanes — Fournitures .....	255.000
34-24	Services extérieurs des douanes — Charges annexes .....	750.000
34-25	Services extérieurs des douanes — Habillement .....	300.000
34-31	Services extérieurs des impôts — Remboursement de frais .....	3.200.000
34-32	Services extérieurs des impôts — Matériel et mobilier .....	800.000
34-33	Services extérieurs des impôts — Fournitures .....	5.200.000
34-34	Services extérieurs des impôts — Charges annexes .....	700.000
34-35	Services extérieurs des impôts — Habillement .....	60.000
34-41	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière. — Remboursement de frais .....	700.000
34-42	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière. — Matériel et mobilier .....	300.000
34-43	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière. — Fournitures .....	300.000
34-44	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière. — Charges annexes .....	250.000
34-45	Services extérieurs des domaines et de l'organisation foncière. — Habillement .....	22.000
34-51	Services communs et services divers — Remboursement de frais .....	40.000
34-52	Services communs et services divers — Matériel et mobilier .....	600.000
34-53	Services communs et services divers — Fournitures .....	640.000
34-54	Services communs et services divers — Charges annexes .....	5.142.000
34-55	Services communs et services divers — Habillement .....	3.000
34-61	Services extérieurs du plan — Remboursement de frais .....	mémoire
34-62	Services extérieurs du plan — Matériel et mobilier .....	mémoire
34-63	Services extérieurs du plan — Fournitures .....	mémoire
34-64	Services extérieurs du plan — Charges annexes .....	mémoire
34-65	Services extérieurs du plan — Habillement .....	mémoire
34-72	Impression des documents budgétaires .....	80.000
34-91	Parc automobile .....	2.394.000
34-92	Loyers .....	1.470.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ....	320.000
	Total de la 4ème partie .....	29.886.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	200.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	1.800.000
	Total de la 5ème partie .....	2.000.000
	Total du titre III .....	138.174.000
	<b>TITRE IV</b> <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	4ème Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Subventions aux associations coopérant aux activités du plan .....	5.000
	Total du titre IV .....	5.000
	Total pour le ministère d'Etat chargé des finances et du plan ....	138.179.000

Décret n° 70-5 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

**TABLEAU A**  
**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts**  
**au titre du budget de fonctionnement, pour 1970**  
**au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire**

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1<sup>re</sup> Partie</b>		
<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	3.879.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	372.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	480.000
31-11	Services extérieurs de la production végétale, des statistiques et de la météorologie — Rémunérations principales .....	14.839.600
31-12	Services extérieurs de la production végétale, des statistiques et de la météorologie — Indemnités et allocations diverses .....	5.400.000
31-13	Direction de l'agriculture des Wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	540.000
31-21	Services extérieurs de la production animale — Rémunérations principales .....	3.602.000
31-22	Services extérieurs de la production animale — Indemnités et allocations diverses .....	500.000
31-23	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Salaires et accessoires de salaires des palefreniers .....	2.530.000
31-31	Services extérieurs de l'orientation agricole — Rémunérations principales .....	2.800.000
31-32	Services extérieurs de l'orientation agricole — Indemnités et allocations diverses .....	1.000.000
31-33	Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	3.770.000
31-51	Services extérieurs de la répression des fraudes — Rémunérations principales .....	1.380.000
31-52	Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses .....	16.000
31-61	Services extérieurs des affaires sociales — Rémunérations principales ..	372.000
31-62	Services extérieurs des affaires sociales — Indemnités et allocations diverses .....	6.000
31-71	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales .....	20.000.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-72	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses .....	4.500.000
31-73	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..	500.000
31-81	Services extérieurs du génie rural — Rémunérations principales ....	6.300.000
31-82	Services extérieurs du génie rural — Indemnités et allocations diverses	1.300.000
31-83	Services extérieurs du génie rural — Personnel vacataire et journalier Salaires et accessoires de salaires .....	1.950.000
31-85	Services extérieurs du génie rural — Ouvriers permanents du génie rural — Rémunérations principales .....	4.500.000
31-86	Services extérieurs du génie rural — Ouvriers permanents du génie rural — Indemnités et allocations diverses .....	875.000
31-92	Traitement du personnel en congé de longue durée .....	80.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	—
	<b>Total de la 1ère partie du titre III .....</b>	<b>81.291.600</b>
	<b>2ème Partie</b>	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-92	Rentes d'accidents du travail .....	600.000
	<b>Total de la 2ème partie du titre III .....</b>	<b>600.000</b>
	<b>3° Partie</b>	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales .....	12.520.000
33-92	Prestations facultatives .....	56.000
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat .....	2.000.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère .....	mémoire
	<b>Total de la 3ème partie du titre III .....</b>	<b>14.576.000</b>
	<b>4° Partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	525.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	285.650
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	550.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	975.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	32.500
34-07	Administration centrale — Rémunérations des services rendus par les coopératives de comptabilité .....	300.000
34-11	Direction de l'agriculture des Wilayas — Remboursement de frais ..	1.800.000
34-12	Direction de l'agriculture des Wilayas — Matériel et mobilier .....	430.000
34-13	Direction de l'agriculture des Wilayas — Fournitures .....	500.000
34-14	Direction de l'agriculture des Wilayas — Charges annexes .....	730.000
34-15	Direction de l'agriculture des Wilayas — Habillement .....	16.500
34-21	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Remboursement de frais .....	162.000
34-22	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Matériel et mobilier .....	954.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-23	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Fournitures ....	69.000
34-24	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Charges annexes.	157.000
34-25	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Habillement ....	45.000
34-31	Services extérieurs de l'orientation agricole — Remboursement de frais.	88.000
34-32	Services extérieurs de l'orientation agricole — Matériel et mobilier ..	225.000
34-33	Services extérieurs de l'orientation agricole — Fournitures .....	350.000
34-34	Services extérieurs de l'orientation agricole — Charges annexes .....	915.000
34-35	Services extérieurs de l'orientation agricole — Habillement .....	15.000
34-36	Services extérieurs de l'orientation agricole — Alimentation des élèves et des stagiaires .....	3.400.000
34-71	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Remboursement de frais .....	1.300.000
34-72	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Matériel et mobilier .....	1.100.000
34-73	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Fournitures .....	840.000
34-74	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Charges annexes .....	600.000
34-75	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Habillement .....	1.170.000
34-81	Services extérieurs du génie rural — Remboursement de frais .....	700.000
34-82	Services extérieurs du génie rural — Matériel et mobilier .....	460.000
34-83	Services extérieurs du génie rural — Fournitures .....	290.000
34-84	Services extérieurs du génie rural — Charges annexes .....	575.000
34-85	Services extérieurs du génie rural — Habillement .....	34.000
34-91	Parc automobile .....	18.263.750
34-92	Loyers .....	400.000
34-93	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ....	160.000
	<b>Total de la 4ème partie du titre III .....</b>	<b>38.417.400</b>
	<b>5° Partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	200.000
35-11	Services extérieurs de l'agriculture — Entretien des immeubles .....	4.611.000
35-12	Travaux d'entretien dans les reboisements .....	1.000.000
35-13	Fonctionnement des pépinières des forêts et de la défense et restauration des sols .....	9.000.000
35-14	Entretien des exploitations des établissements d'enseignement agricole et du dépôt de Tiaret .....	1.150.000
35-15	Travaux de lutte contre l'incendie .....	1.200.000
35-16	Entretien des ouvrages d'hydraulique et d'ouvrages divers .....	1.000.000
35-21	Fonctionnement des pépinières de la production végétale .....	287.000
	<b>Total de la 5ème partie du titre III .....</b>	<b>18.448.000</b>
	<b>6° partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-11	Subvention de fonctionnement aux commissariats de mise en valeur des périmètres .....	5.443.000
36-21	Subvention de fonctionnement à l'institut de la vigne et du vin (I.V.V.)..	1.400.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
36-31	Subvention de fonctionnement au centre national pédagogique agricole (C.N.P.A.) .....	1.500.000
36-41	Subvention de fonctionnement à l'institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) .....	6.952.000
	Total de la 6ème partie du titre III .....	15.295.000
	Total du titre III .....	168.628.000
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
3 <sup>e</sup> Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Bourses .....	2.770.000
43-02	Indemnités aux stagiaires .....	1.755.000
43-03	Vulgarisation .....	1.025.000
43-31	Orientation agricole — Formation des cadres .....	mémoire
43-32	Orientation agricole — Apprentissage agricole et horticole .....	260.000
	Total de la 3ème partie du titre IV .....	5.810.000
4 <sup>e</sup> Partie		
<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
44-01	Expositions et manifestations d'intérêt général .....	343.000
44-12	Lutte antiacridienne et anticyptogamique .....	4.516.000
44-22	Lutte contre les maladies animales .....	2.700.000
44-23	Subventions aux S.A.P. pour rémunérations des directeurs et moniteurs .....	615.000
44-24	Dépenses de fonctionnement des bureaux et véhicules des postes de vulgarisation .....	286.000
44-27	Subventions à des organismes professionnels créés en vue de la protection des végétaux .....	40.000
44-28	Encouragement à la production animale .....	200.000
44-41	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'association ovine algérienne .....	50.000
44-42	Subventions aux organismes de crédit et de coopération agricole .....	mémoire
44-71	Exploitation des bois et lièges .....	mémoire
44-82	Subvention en annuités pour travaux d'égouts, d'alimentation en eau potable et travaux d'hydraulique .....	mémoire
44-83	Résorption des excédents céréaliers .....	mémoire
	Total de la 4ème partie du titre IV .....	8.750.000
6 <sup>e</sup> Partie		
<i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>		
46-01	Prêts et secours exceptionnels aux agriculteurs ou éleveurs victimes de sinistres imprévisibles .....	mémoire
	Total de la 6ème partie du titre IV .....	mémoire
	Total du titre IV .....	14.560.000
	Total pour le ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.	183.188.000

Décret n° 70-6 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de l'information.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de l'information sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre de l'information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

**TABLEAU A**  
Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1970  
au ministre de l'information

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>Titre III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	3.150.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	209.700
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	277.000
31-11	Services extérieurs — Centre de diffusion cinématographique — Rémunérations principales .....	1.040.000
31-12	Services extérieurs — Centre de diffusion cinématographique — Indemnités et allocations diverses .....	15.000
31-13	Services extérieurs — Centre de diffusion cinématographique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires ..	20.000
31-21	Services extérieurs — Centres de culture et d'information — Rémunérations principales .....	150.000
31-22	Services extérieurs — Centres de culture et d'information — Indemnités et allocations diverses .....	1.000
31-23	Services extérieurs — Centres de culture et d'information — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	20.000
31-89	Personnel à reconvertir .....	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
Total de la 1ère partie .....		<b>4.882.700</b>
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-92	Rentes d'accidents du travail .....	5.000
Total de la 2ème partie .....		<b>5.000</b>
3ème Partie		
<i>Personnel en activité et en retraite</i>		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales .....	500.000
33-92	Prestations facultatives .....	20.000
33-93	Sécurité sociale .....	150.000
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère .....	mémoire
Total de la 3ème partie .....		<b>670.000</b>

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>4ème Partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	420.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	330.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	865.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	205.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	18.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures .....	3.328.000
34-11	Services extérieurs — Centre de diffusion cinématographique — Remboursement de frais .....	140.000
34-12	Services extérieurs — Centre de diffusion cinématographique — Matériel et mobilier .....	150.000
34-13	Services extérieurs — Centre de diffusion cinématographique — Fournitures .....	135.000
34-14	Services extérieurs — Centre de diffusion cinématographique — Charges annexes .....	30.000
34-15	Service Extérieurs — Centre de Diffusion Cinématographique — Habillement .....	16.000
34-21	Services extérieurs — Centres de culture et d'information — Remboursement de frais .....	11.000
34-22	Services extérieurs — Centres de culture et d'information — Matériel et mobilier .....	10.000
34-23	Services extérieurs — Centres de culture et d'information — Fournitures .....	160.000
34-24	Services extérieurs — Centres de culture et d'information — Charges annexes .....	5.000
34-25	Services Extérieurs — Centres de Culture et d'Information — Habillement .....	1.400
34-91	Parc automobile .....	435.000
34-92	Loyers .....	110.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ....	20.000
Total de la 4ème partie .....		6.389.400
<b>5ème Partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale — Travaux d'entretien des bâtiments .....	1.200.000
35-11	Services extérieurs — Centre de diffusion cinématographique travaux d'entretien des bâtiments .....	45.000
35-21	Services extérieurs — Centres de culture et d'information — Travaux d'entretien des bâtiments .....	5.000
Total de la 5ème partie .....		1.250.000
Total du titre III .....		13.197.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
<b>3ème Partie</b>		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Organisation de manifestations culturelles .....	1.500.000
	Total de la 3ème partie .....	1.500.000
<b>4ème Partie</b>		
<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
44-01	Subvention de fonctionnement à la R.T.A. ....	29.344.900
44-02	Subvention à l'agence « Algérie-Presses-Service » .....	5.500.000
44-03	Subvention à l'institut national de musique .....	200.000
44-04	Subvention au centre algérien de la cinématographie ..	200.000
44-05	Subventions aux activités théâtrales .....	5.000.000
44-06	Subvention à la presse écrite .....	3.950.000
44-07	Divers .....	600.000
	Total de la 4ème partie .....	44.794.900
	Total du titre IV .....	46.294.900
	Total pour le ministère de l'information .....	59.492.000

Décret n° 70-7 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de la justice, garde des sceaux, sont repartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1970  
au ministre de la justice, garde des sceaux

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	700.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	150.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	180.000
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales .....	17.782.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses .....	5.000.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	750.000
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales .....	10.000.000
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses .....	1.700.000
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales .....	mémolre
31-92	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémolre
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	100.000
Total de la 1ère partie .....		36.362.000
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-92	Rentes d'accidents du travail .....	50.000
Total de la 2ème partie .....		50.000
3ème Partie		
<i>Personnel en activité et en retraite</i>		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales .....	6.000.000
33-92	Prestations facultatives .....	30.000
33-93	Sécurité sociale .....	1.100.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère .....	20.000
Total de la 3ème partie .....		7.150.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>4ème Partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	580.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	300.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	220.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	250.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	10.000
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais .....	400.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier .....	1.500.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures .....	1.000.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes .....	900.000
34-15	Services judiciaires — Habillement .....	130.000
34-21	Services pénitentiaires — Remboursement de frais .....	1.200.000
34-22	Services pénitentiaires — Matériel et mobilier .....	1.200.000
34-23	Services pénitentiaires — Fournitures .....	450.000
34-24	Services pénitentiaires — Charges annexes .....	850.000
34-25	Services pénitentiaires — Habillement .....	600.000
34-26	Services pénitentiaires — Alimentation des détenus .....	4.250.000
34-91	Parc automobile .....	650.000
34-92	Loyers .....	150.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ....	80.000
Total de la 4ème partie .....		<b>14.700.000</b>
<b>5ème Partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale — Entretien des bâtiments .....	mémoire
35-11	Services extérieurs — Entretien des bâtiments .....	520.000
Total de la 5ème partie .....		<b>520.000</b>
<b>7ème Partie</b>		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-11	Frais de justice criminelle .....	50.000
Total de la 7ème partie .....		50.000
Total du titre III .....		<b>58.832.000</b>
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
<b>3ème Partie</b>		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Bourses .....	mémoire
Total de la 3ème partie .....		mémoire
Total du Titre IV .....		mémoire
Total pour le ministère de la justice .....		<b>58.832.000</b>

Décret n° 70-9 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de la santé publique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1°. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de la santé publique sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre de la santé publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

#### Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1970 au ministre de la santé publique

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère Partie</b>		
<i>Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	2.471.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	211.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	275.000
31-11	Services extérieurs de la santé publique — Rémunérations principales ..	16.468.000
31-12	Services extérieurs de la santé publique — Indemnités et allocations diverses .....	5.873.000
31-13	Services extérieurs de la santé publique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	230.000
31-21	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Rémunérations principales .....	3.100.000
31-22	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Indemnités et allocations diverses .....	40.000
31-23	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	750.000
31-31	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Protection maternelle et infantile — Rémunérations principales ..	1.760.000
31-32	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Protection maternelle et infantile — Indemnité et allocations diverses.	15.000
31-33	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Protection maternelle et infantile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	160.000
31-41	Contrôle sanitaire aux frontières — Rémunérations principales .....	360.000
31-42	Contrôle sanitaire aux frontières — Indemnités et allocations diverses.	12.000
31-43	Contrôle sanitaire aux frontières — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	40.000
31-51	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Rémunérations principales .....	1.780.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-52	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Indemnités et allocations diverses .....	250.000
31-58	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	370.000
31-61	Ecoles des jeunes sourds — Rémunérations principales .....	333.000
31-62	Ecoles des jeunes sourds — Indemnités et allocations diverses .....	5.000
31-63	Ecoles des jeunes sourds — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	30.000
31-71	Ecoles des aveugles — Rémunérations principales .....	858.000
31-72	Ecoles des aveugles — Indemnités et allocations diverses .....	1.000
31-73	Ecoles des aveugles — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	45.000
31-81	Assistance technique internationale — Traitements et indemnités ....	10.298.000
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales .....	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	100.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
	Total de la 1ère partie .....	45.833.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-92	Rentes d'accidents du travail .....	30.000
	Total de la 2ème partie .....	30.000
	3ème Partie <i>Personnel en activité et en retraite Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales .....	3.000.000
33-92	Prestations facultatives .....	10.000
33-93	Sécurité sociale .....	930.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère .....	mémoire
	Total de la 3ème partie .....	3.940.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	430.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	80.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	100.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	200.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	45.000
34-11	Services extérieurs de la santé publique — Remboursement de frais ..	600.000
34-12	Services extérieurs de la santé publique — Matériel et mobilier .....	120.000
34-13	Services extérieurs de la santé publique — Fournitures .....	100.000
34-14	Services extérieurs de la santé publique — Charges annexes .....	200.000
34-15	Services extérieurs de la santé publique — Habillement .....	mémoire
34-21	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Remboursement de frais .....	550.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-22	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Matériel technique .....	500.000
34-23	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Fournitures .....	7.000.000
34-24	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Charges annexes .....	200.000
34-25	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Habillement .....	40.000
34-31	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Protection maternelle et infantile — Remboursement de frais .....	100.000
34-32	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Protection maternelle et infantile — Matériel et mobilier .....	330.000
34-33	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Protection maternelle et infantile — Fournitures .....	770.000
34-34	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Protection maternelle et infantile — Charges annexes .....	310.000
34-41	Contrôle sanitaire aux frontières — Remboursement de frais .....	10.000
34-42	Contrôle sanitaire aux frontières — Matériel et mobilier .....	7.000
34-43	Contrôle sanitaire aux frontières — Fournitures .....	37.000
34-44	Contrôle sanitaire aux frontières — Charges annexes .....	15.000
34-45	Contrôle sanitaire des frontières — Habillement .....	8.000
34-51	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Remboursement de frais .....	40.000
34-52	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Matériel et mobilier .....	150.000
34-53	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Fournitures .....	120.000
34-54	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Charges annexes .....	250.000
34-56	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Alimentation .....	1.340.000
34-61	Ecole des jeunes sourds — Remboursement de frais .....	1.000
34-62	Ecole des jeunes sourds — Matériel et mobilier .....	30.000
34-63	Ecole des jeunes sourds — Fournitures .....	17.000
34-64	Ecole des jeunes sourds — Charges annexes .....	35.000
34-65	Ecole des jeunes sourds — Habillement .....	10.000
34-66	Ecole des jeunes sourds — Alimentation .....	100.000
34-71	Ecole des aveugles — Remboursement de frais .....	1.000
34-72	Ecole des aveugles — Matériel et mobilier .....	17.000
34-73	Ecole des aveugles — Fournitures .....	23.000
34-74	Ecole des aveugles — Charges annexes .....	74.000
34-75	Ecole des aveugles — Habillement des élèves .....	18.000
34-76	Ecole des aveugles — Alimentation .....	140.000
34-81	Assistance technique internationale — Remboursement de frais .....	700.000
34-91	Parc automobile .....	2.500.000
34-92	Loyers .....	450.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	100.000
<b>Total de la 4ème partie .....</b>		<b>17.868.000</b>

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<b>5ème Partie</b> <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	80.000
35-02	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	295.000
35-03	Entretien des immeubles de l'Institut Pasteur .....	mémoire
	Total de la 5ème partie .....	365.000
	<b>6ème Partie</b> <i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-31	Institut national de la santé publique — Subvention de fonctionnement	1.000.000
	Total de la 6ème partie .....	1.000.000
	Total pour le titre III .....	69.036.000
	<b>TITRE IV</b> <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème Partie</b> <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Etablissements d'enseignement de la santé publique — Bourses .....	1.300.000
	Total de la 3ème partie .....	1.300.000
	<b>6° Partie</b> <i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Frais d'hospitalisation à la charge de l'Etat .....	200.000.000
46-02	Fonctionnement de l'assistance médicale gratuite — Participation de l'Etat .....	30.000.000
46-03	Enfants assistés et protection de l'enfance .....	10.000.000
46-04	Action en faveur des vieillards, infirmes et incurables .....	1.000.000
46-05	Protection sociale des aveugles — Pensions et Allocations diverses .....	11.000.000
46-06	Subvention aux œuvres ayant pour objet la sauvegarde de la santé publique .....	620.000
	Total de la 6ème partie .....	252.620.000
	<b>7ème Partie</b> <i>Action sociale — Prévoyance</i>	
47-01	Contributions aux dépenses de l'Institut Pasteur .....	1.475.000
	Total de la 7ème partie .....	1.475.000
	Total pour le titre IV .....	255.395.000
	Total pour le ministère de la santé publique .....	324.431.000

Décret n° 70-10 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des anciens moudjahidine.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des anciens moudjahidine sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre des anciens moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

#### Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1970 au ministre des anciens moudjahidine

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	2.786.520
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	304.500
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	538.676
31-11	Services extérieurs. — Directions des anciens moudjahidine dans les wilayas — Rémunérations principales .....	1.212.342
31-12	Services extérieurs. — Directions des anciens moudjahidine dans les wilayas — Indemnités et allocations diverses .....	210.000
31-13	Services extérieurs — Directions des anciens moudjahidine dans les wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	64.800
31-17	Ouvroirs. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	537.265
31-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Rémunérations principales .....	325.440
31-22	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Indemnités et allocations diverses .....	3.000
31-23	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	18.720
31-31	Services extérieurs — Centres de repos — Rémunérations principales ..	121.000
31-32	Services extérieurs — Centres de repos — Indemnités et allocations diverses .....	mémotre
31-33	Services extérieurs — Centres de repos — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	12.964
31-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de Chouhada — Rémunérations principales .....	8.206.411
31-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de Chouhada — Indemnités et allocations diverses .....	256.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-51	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Rémunérations principales .....	227.040
31-52	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Allocations et indemnités diverses .....	mémoire
31-53	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	4.322
31-89	Personnel à reconvertir .....	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	30.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
	<b>Total pour la 1ère partie .....</b>	<b>14.859.000</b>
	<b>2ème Partie</b>	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-92	Rentes d'accidents du travail .....	30.000
	<b>3ème Partie</b>	
	<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>	
33-91	Prestations familiales .....	2.300.000
33-92	Prestations facultatives .....	28.000
33-93	Sécurité sociale .....	450.000
33-95	OEuvres sociales du ministère .....	50.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>2.828.000</b>
	<b>4ème Partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	191.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	165.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	195.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	240.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	30.000
34-11	Services extérieurs. — Directions des anciens moudjahidine dans les wilayas — Remboursement de frais .....	52.000
34-12	Services extérieurs. — Directions des anciens moudjahidine dans les wilayas — Matériel et mobilier .....	100.000
34-13	Services extérieurs. — Directions des anciens moudjahidine dans les wilayas — Fournitures .....	80.000
34-14	Services extérieurs. — Directions des anciens moudjahidine dans les wilayas — Charges annexes .....	104.200
34-17	Ouvroirs. — Matériel .....	40.000
34-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais .....	13.000
34-22	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Matériel et mobilier .....	485.000
34-23	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Fournitures .....	11.000
34-24	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes .....	36.500
34-25	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habillement .....	mémoire
34-31	Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais .....	2.000
34-32	Services extérieurs — Centres de repos — Matériel et mobilier .....	15.000
34-33	Services extérieurs — Centres de repos — Fournitures .....	21.500
34-34	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes .....	38.000
34-35	Services extérieurs — Centres de repos — Habillement .....	mémoire
34-36	Services extérieurs — Centres de repos — Alimentation .....	80.000
34-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Remboursement de frais .....	70.000
34-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Matériel et mobilier .....	150.000
34-43	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Fournitures .....	590.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-44	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Charges annexes	620.000
34-45	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement ..	1.300.000
34-46	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Alimentation ..	4.700.000
34-51	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Remboursement de frais .....	2.000
34-52	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Matériel et mobilier .....	7.000
34-53	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Fournitures .....	140.000
34-54	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Charges annexes .....	16.800
34-91	Parc automobile .....	530.000
34-92	Loyers .....	250.000
34-93	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	100.000
	Total de la 4ème partie .....	10.375.000
	<b>5ème Partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	60.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs et des cimetières de chouhada .....	750.000
	Total de la 5ème partie .....	830.000
	<b>7ème Partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Congrès et journée des anciens moudjahidine .....	95.000
	Total de la 7ème partie .....	95.000
	Total du titre III .....	29.017.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>6ème Partie</b>	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Pensions aux anciens moudjahidine et à leurs ayants droit .....	300.373.000
46-02	Remboursement de frais de transport aux anciens modjahidine et aux enfants de chouhada .....	470.000
46-03	Frais de cures thermales et de séjours aux stations thermales .....	280.000
46-04	Frais de transports des sépultures des membres de l'ex-fédération de France .....	30.000
	Total de la 6ème partie .....	301.153.000
	Total du titre IV .....	301.153.000
	Total pour le ministère des anciens moudjahidine .....	330.170.000

Décret n° 70-11 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de l'industrie et de l'énergie.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de l'industrie et de l'énergie sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre de l'industrie et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

**TABEAU A**  
**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,**  
**au titre du budget de fonctionnement, pour 1970**  
**au ministre de l'industrie et de l'énergie**

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	5.515.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	537.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	285.046
31-11	Direction des mines et de la géologie — Rémunérations principales ..	861.000
31-12	Direction des mines et de la géologie — Indemnités et allocations diverses .....	94.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	157.874
31-21	Direction de l'industrie — Rémunérations principales .....	1.552.000
31-22	Direction de l'industrie — Indemnités et allocations diverses .....	105.000
31-31	Direction de l'énergie et des carburants — Rémunérations principales ..	243.000
31-32	Direction de l'énergie et des carburants — Indemnités et allocations diverses .....	10.000
31-41	Direction de l'artisanat — Rémunérations principales .....	1.135.080
31-42	Direction de l'artisanat — Indemnités et allocations diverses .....	75.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	40.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
Total de la 1ère partie du titre III .....		10.610.000
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-92	Rentes d'accidents du travail .....	40.000
Total de la 2ème partie .....		40.000
3ème Partie		
<i>Personnel en activité et en retraite</i>		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales .....	1.070.000
33-92	Prestations facultatives .....	30.000
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat .....	185.000
Total de la 3ème partie .....		1.285.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>4ème Partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	650.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	380.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	645.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	70.000
34-07	Frais de publication pour mise en demeure de concessionnaires déchu.	2.000
34-08	Frais d'arbitrage des commissions internationales dans le cadre du code pétrolier et des accords d'Alger — Honoraires de conseillers juridiques	150.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais .....	270.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier .....	740.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures .....	315.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes .....	310.000
34-15	Services extérieurs — Habillement .....	mémoire
34-16	Ecole des mines de Milliana — Alimentation — Cantine .....	77.000
34-91	Parc automobile .....	488.000
34-92	Loyers .....	100.000
34-93	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	70.000
Total de la 4ème partie .....		5.267.000
<b>5ème Partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Travaux d'entretien des bâtiments administratifs (Administration cen- trale .....	750.000
35-11	Travaux d'entretien des bâtiments administratifs (Service Extérieurs y compris l'Ecole des Mines de Milliana) .....	100.000
Total de la 5ème partie .....		850.000
<b>7ème Partie</b>		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-11	Indemnités aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs .....	166.000
Total de la 7ème partie .....		166.000
Total pour le titre III .....		18.218.000
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
<b>3ème Partie</b>		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Indemnités de stage aux stagiaires des centres artisanaux de formation et frais de voyage d'études aux élèves des mines .....	210.000
43-02	Subventions aux Sociétés Nationales pour la Formation des Anciens Moudjahidine .....	20.000.000
Total de la 3ème partie .....		20.210.000
<b>4ème Partie</b>		
<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
44-03	Aide exceptionnelle à certaines entreprises minières (subvention aux H.S.O.) .....	3.000.000
44-04	Subvention pour fonctionnement au centre d'assistance technique arti- sanale (C.A.T.A.) .....	770.000
44-05	Subvention au centre africain des hydrocarbures et des textiles (C.A.H.T.) ..	mémoire
44-06	Subvention pour fonctionnement à l'Institut national de la productivité et du développement industriel (I.N.P.E.D.) .....	mémoire
44-07	Subvention pour fonctionnement à l'Office national de la propriété industrielle (O.N.P.I.) .....	mémoire
44-08	Participation de l'Etat au fonctionnement des centres artisanaux ....	300.000
44-09	Subvention pour foires et expositions à l'Office national de l'artisanat traditionnel algérien (O.N.A.T.A.) .....	250.000
Total pour la 4ème partie .....		4.320.000
Total pour le titre IV .....		24.530.000
Total pour le ministère de l'Industrie et de l'énergie .....		42.748.000

Décret n° 70-13 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des postes et télécommunications.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des postes et télécommunications sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre des postes et télécommunications sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

**TABLEAU « A »**  
**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,**  
**au titre du budget de fonctionnement, pour 1970**  
**au ministre des postes et télécommunications**

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<i>Dette amortissable</i>	
670	Frais financiers .....	7.424.000
	Total de la dette amortissable .....	7.424.000
	<i>Personnel</i>	
610	Salaires du personnel ouvrier .....	2.060.000
6120	Administration centrale — Rémunérations principales .....	4.410.000
6121	Services extérieurs — Rémunérations principales .....	99.540.000
6122	Salaires du personnel auxiliaire de renfort et de remplacement .....	3.498.090
6123	Rémunérations des fonctionnaires en situation spéciale .....	mémoire
6128	Primes et indemnités diverses .....	11.324.000
615	Rémunérations diverses .....	3.080.000
619	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel .....	6.000.000
	Total des dépenses de personnel .....	129.912.000
	<i>Charges sociales</i>	
617	Charges des prestations sociales et de pensions civiles .....	36.655.000
618	OEuvres sociales .....	850.000
	Total des charges sociales .....	37.505.000
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
60	Achats .....	17.689.000
613	Remboursement de frais .....	3.821.000
62	Impôts et taxes .....	7.200.000
63	Entretien, travaux et fournitures .....	8.148.000
630	Loyers et charges locatives .....	1.305.000
636	Etudes, recherches et documentation technique .....	88.000
64	Transports et déplacements .....	6.147.000
	Total pour le matériel et le fonctionnement des services .....	44.398.000
	<i>Dépenses diverses</i>	
66	Frais divers de gestion .....	446.000
	Total des dépenses diverses .....	446.000
	Total des dépenses ordinaires .....	219.685.000
	<i>Virement à la 2ème Section</i>	
69527	Parc automobile (Renouvellement) .....	1.200.000
6956	Remboursement d'emprunts .....	8.476.000
69-41	Excédent affecté aux investissements .....	6.415.000
	Total du virement à la 2ème section .....	16.091.000
	Total du budget de fonctionnement .....	235.776.000

Décret n° 70-13 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des travaux publics et de la construction.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des travaux publics et de la construction sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre des travaux publics et de la construction, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

**TABLEAU A**  
**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,**  
**au titre du budget de fonctionnement, pour 1970**  
**au ministre des travaux publics et de la construction**

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III — MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	2.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	221.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	291.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales .....	18.000.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses .....	2.900.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	355.000
31-15	Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales .....	9.013.000
31-16	Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses .....	858.000
31-21	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Rémunérations principales .....	1.339.000
31-22	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Indemnités et allocations diverses .....	520.400
31-23	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires ..	779.000
31-33	Services extérieurs de la signalisation maritime — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	485.000
31-43	Service des études scientifiques — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	2.000.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	80.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
Total de la 1ère partie .....		39.341.400
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-92	Rentes d'accidents du travail .....	950.000
Total de la 2ème partie .....		950.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales .....	5.562.000
33-92	Secours .....	50.000
33-93	Sécurité sociale .....	1.200.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère .....	200.000
Total de la 3ème partie .....		7.012.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>4ème Partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	190.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	338.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	280.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	302.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	28.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais .....	1.053.600
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier .....	449.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures .....	600.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes .....	1.346.000
34-15	Services extérieurs — Habillement .....	10.000
34-18	Hydraulique — Police des cours d'eau .....	1.000.000
34-21	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Remboursement de frais .....	256.000
34-22	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Matériel et mobilier .....	300.000
34-23	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Fournitures .....	104.000
34-24	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Charges annexes .....	191.000
34-26	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Alimentation des élèves et des stagiaires .....	480.000
34-91	Parc automobile .....	9.955.000
34-92	Loyers .....	358.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ....	300.000
Total de la 4ème partie .....		<b>17.540.600</b>
<b>5ème Partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	200.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	1.600.000
35-12	Entretien des routes nationales .....	70.400.000
35-21	Ports maritimes — Phares et balises — Domaines maritimes et défense du rivage de la mer — Travaux d'entretien et de réparation .....	4.500.000
35-51	Hydraulique — Travaux d'entretien et de réparation .....	12.400.000
35-72	Entretien des aérodromes .....	1.300.000
Total de la 5ème partie .....		<b>90.400.000</b>
<b>6ème Partie</b>		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-01	Subvention au Laboratoire national des travaux publics et du bâtiment .....	500.000
Total de la 6ème partie .....		<b>500.000</b>
Total pour le titre III .....		<b>155.744.000</b>
<b>TITRE IV — INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
<b>3ème Partie</b>		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Bourses .....	1.042.000
Total pour la 3ème partie .....		<b>1.042.000</b>
<b>4ème Partie</b>		
<i>Action économique — Encouragement et interventions</i>		
44-41	Subventions en annuités pour travaux de voiries et égouts .....	mémoire
Total du titre IV .....		<b>1.042.000</b>
Total pour le ministère des travaux publics et de la construction .....		<b>156.786.000</b>

Décret n° 70-15 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre du travail et des affaires sociales.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre du travail et des affaires sociales sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre du travail et des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

## TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1970  
au ministre du travail et des affaires sociales

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	2.824.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	195.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	81.860
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales .....	5.161.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses .....	182.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	145.000
31-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Salaires .....	14.636.160
31-42	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Indemnités et allocations diverses .....	246.620
31-43	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoire de salaires.	59.600
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales .....	mémoire
31-90	Personnel à reconvertir — Indemnités et allocations diverses .....	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	50.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	13.760
Total de la 1ère partie .....		23.595.000
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-92	Personnel — Rentes d'accidents du travail .....	200.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
<b>3ème Partie</b>		
<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales .....	2.819.000
33-92	Prestations facultatives .....	40.000
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat .....	2.389.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère .....	10.000
Total de la 3ème partie .....		5.258.000
<b>4ème Partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	256.500
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	220.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	115.500
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	160.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	16.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais .....	152.500
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier .....	690.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures .....	241.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes .....	463.000
34-15	Services extérieurs — Habillement .....	14.800
34-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Remboursement de frais .....	281.400
34-42	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Matériel et mobilier .....	4.900.000
34-43	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Fournitures .....	215.000
34-44	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Charges annexes .....	1.195.000
34-45	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Habillement .....	55.000
34-46	Formation professionnelle des adultes — Approvisionnement des cantines .....	3.800.000
34-91	Parc automobile .....	873.300
34-92	Loyers et charges locatives .....	250.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	30.000
Total de la 4ème partie .....		13.929.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<b>5ème Partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien et réparation — Administration centrale .....	100.000
35-11	Entretien et réparation — Services extérieurs .....	225.000
	Total de la 5ème partie .....	325.000
	<b>6ème Partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-11	Subvention à l'I.N.F.P.A. ....	3.431.000
36-21	Subvention à l'E.N.E.P.E. ....	7.123.000
	Total de la 6ème partie .....	10.554.000
	<b>7ème Partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Congrès et foires .....	210.000
	Total de la 7ème partie .....	210.000
	Total du titre III .....	54.071.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème Partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-42	Formation professionnelle des adultes — Indemnités aux stagiaires ..	13.206.000
43-43	Subventions et indemnités (A.C.E.A. et A.A.S.E.) .....	3.400.000
43-44	Subventions et indemnités (Ecole du Djenan Ouledna) .....	100.000
43-45	Subventions et indemnités — (Institut de psychologie appliquée et institut technique du bâtiment) .....	2.000
43-46	Subventions et indemnités .....	400.000
43-47	Mouvements et déplacements des travailleurs .....	42.000
	Total de la 3ème partie .....	17.210.000
	<b>6ème Partie</b>	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Aide aux populations par la distribution de denrées de première né- cessité et de secours vestimentaires .....	22.250.000
	Total de la 6ème partie .....	22.250.000
	<b>7ème Partie</b>	
	<i>Action sociale — Prévoyance</i>	
47-01	Contributions à la caisse autonome de retraite et de prévoyance du personnel des mines d'Algérie .....	3.581.000
	Total du titre IV .....	43.041.000
	Total pour le ministère du travail et des affaires sociales .....	97.112.000

Décret n° 70-16 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre du tourisme.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre du tourisme sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

**TABLEAU A**  
**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,**  
**au titre du budget de fonctionnement, pour 1970**  
**au ministre du tourisme**

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	1.544.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	150.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	50.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales .....	666.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses .....	43.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	43.000
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales .....	1.531.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	25.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
Total de la 1ère partie .....		4.052.000
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-92	Rentes d'accidents du travail .....	16.000
Total de la 2ème partie .....		16.000
3ème Partie		
<i>Personnel en activité et en retraite</i>		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales .....	230.000
33-92	Prestations facultatives .....	15.000
33-93	Sécurité sociale .....	70.000
Total de la 3ème partie .....		315.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	180.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	80.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	160.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	120.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-05	Administration centrale — Habillement .....	11.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais .....	35.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier .....	60.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures .....	30.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes .....	60.000
34-15	Services extérieurs — Habillement .....	mémoire
34-91	Parc automobile .....	252.000
34-92	Loyers .....	30.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ....	10.000
	<b>Total de la 4ème partie .....</b>	<b>1.028.000</b>
	<b>5ème Partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	20.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	20.000
	<b>Total de la 5ème partie .....</b>	<b>40.000</b>
	<b>6ème Partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux établissements de formation hôtelière .....	500.000
	<b>7ème Partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Dépenses diverses — Organisation en 1970 du Congrès de l'alliance internationale du tourisme .....	mémoire
37-02	Frais de confection de films et de documents publicitaires .....	4.104.000
37-03	Frais de réception et relations publiques .....	600.000
	<b>Total de la 7ème partie .....</b>	<b>4.704.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>10.655.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème Partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Formation professionnelle touristique .....	280.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>280.000</b>
	<b>4ème Partie</b>	
	<i>Action économique, encouragements et interventions</i>	
44-03	Subventions aux syndicats d'initiative .....	450.000
44-04	Subvention au Touring-club .....	100.000
44-05	Foires, expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions .....	800.000
	<b>Total de la 4ème partie .....</b>	<b>1.350.000</b>
	<b>Total du titre IV .....</b>	<b>1.630.000</b>
	<b>Total pour le ministère du tourisme .....</b>	<b>12.285.000</b>

Décret n° 70-17 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre de la jeunesse et des sports sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

**TABEAU A**  
**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,**  
**au titre du budget de fonctionnement, pour 1970**  
**au ministre de la jeunesse et des sports**

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère Partie</b>		
<i>Personnel — Rémunération d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	2.157.624
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	150.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	68.518
31-11	Inspections des Wilayas — Rémunérations principales .....	1.645.592
31-12	Inspections des Wilayas — Indemnités et allocations diverses .....	50.000
31-13	Inspections des Wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	93.000
31-21	Education physique et sportive — Rémunérations principales .....	7.836.050
31-22	Education physique et sportive — Indemnités et allocations diverses ..	200.000
31-31	Centres de formation des cadres — Rémunérations principales .....	mémoire
31-32	Centres de formation des cadres — Indemnités et allocations diverses ..	mémoire
31-33	Centres de formation des cadres — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	mémoire
31-41	Jeunesse et éducation populaire — Rémunérations principales .....	15.478.885
31-42	Jeunesse et éducation populaire — Indemnités et allocations diverses ..	400.000
31-43	Jeunesse et éducation populaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.000.000
31-89	Personnel à reconvertir .....	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	10.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
Total de la 1ère partie .....		29.088.669
<b>2ème Partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-92	Personnel — Rentes d'accidents du travail .....	80.000
Total de la 2ème partie .....		80.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>3ème Partie</b>		
<i>Personnel en activité et en retraite</i>		
<i>Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales .....	3.835.000
33-93	Sécurité sociale .....	1.100.000
Total de la 3ème partie .....		4.935.000
<b>4ème Partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	120.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	160.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	170.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	150.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	25.000
34-11	Inspections des Wilayas — Remboursement de frais .....	40.000
34-12	Inspections des Wilayas — Matériel et mobilier .....	50.000
34-13	Inspections des Wilayas — Fournitures .....	70.000
34-14	Inspections des Wilayas — Charges annexes .....	150.000
34-15	Inspections des Wilayas — Habillement .....	mémoire
34-21	Education physique et sportive — Remboursement de frais .....	90.000
34-22	Education physique et sportive — Matériel et mobilier .....	50.000
34-23	Education physique et sportive — Fournitures .....	2.000.000
34-24	Education physique et sportive — Charges annexes .....	60.000
34-31	Centre de formation des cadres — Remboursement de frais .....	790.637
34-32	Centres de formation des cadres — Matériel et mobilier .....	mémoire
34-33	Centres de formations des cadres — Fournitures .....	mémoire
34-34	Centres de formation des cadres — Charges annexes .....	mémoire
34-36	Centres de formation des cadres — Alimentation .....	mémoire
34-41	Jeunesse et éducation populaire — Remboursement de frais .....	120.000
34-42	Jeunesse et éducation populaire — Matériel et mobilier .....	200.000
34-43	Jeunesse et éducation populaire — Fournitures .....	1.900.000
34-44	Jeunesse et éducation populaire — Charges annexes .....	500.000
34-45	Jeunesse et éducation populaire — Habillement .....	400.000
34-46	Jeunesse et éducation populaire — Alimentation .....	2.000.000
34-91	Parc automobile .....	770.000
34-92	Loyers .....	150.000
34-93	Frais, accidents et expertises .....	60.000
Total de la 4ème partie .....		10.025.637

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
<b>5ème Partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	50.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	730.000
	Total de la 5ème partie .....	780.000
<b>6ème Partie</b>		
<i>Subventions</i>		
36-01	Subvention aux centres de formation de cadres .....	15.521.694
	Total de la 6ème partie .....	15.521.694
<b>7ème Partie</b>		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-01	Administration centrale — Information et propagande .....	300.000
37-11	Protection des élèves .....	60.000
	Total de la 7ème partie .....	360.000
	Total du titre III .....	60.791.000
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
<b>2ème Partie</b>		
<i>Action internationale</i>		
42-91	Rencontres Internationales .....	789.000
	Total de la 2ème partie .....	789.000
<b>3ème Partie</b>		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Bourses .....	mémoire
43-03	Subvention — Encouragements .....	6.355.000
43-04	Fonctionnement des colonies de vacances .....	2.770.000
	Total de la 3ème partie .....	9.125.000
	Total du titre IV .....	9.914.000
	Total pour le ministère de la jeunesse et des sports .....	70.705.000

Décret n° 70-18 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des habous.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9)

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au ministre des habous sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre des habous sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

#### Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1970 au ministre des habous

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère Partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	1.587.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	145.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	260.000
31-11	Inspections des Wilayas — Rémunérations principales .....	548.120
31-12	Inspections des Wilayas — Indemnités et allocations diverses .....	44.750
31-21	Cultes — Rémunérations principales .....	11.000.000
31-22	Enseignement religieux — Indemnités aux <i>talebs</i> .....	2.620.000
31-31	Enseignement religieux — Rémunérations principales .....	4.527.900
31-32	Enseignement religieux — Indemnités et allocations diverses .....	480.000
31-33	Instituts islamiques — Personnel de direction, de surveillance, d'intendance et de service .....	822.230
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales .....	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
Total de la 1ère partie .....		<b>22.035.000</b>
<b>2ème Partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-92	Rentes d'accidents du travail .....	1.000
Total de la 2ème partie .....		<b>1.000</b>
<b>3ème Partie</b>		
<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>		
33-91	Prestations familiales .....	4.200.000
33-92	Prestations facultatives .....	200.000
33-93	Sécurité sociale .....	700.000
Total de la 3ème partie .....		<b>5.100.000</b>

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>4ème Partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	90.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	200.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	100.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	6.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais .....	50.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier .....	120.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures .....	20.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes .....	20.000
34-21	Cultes — Remboursement de frais .....	40.000
34-22	Cultes — Matériel et mobilier .....	200.000
34-23	Cultes — Fournitures .....	30.000
34-24	Cultes — Charges annexes .....	300.000
34-31	Enseignement religieux. — Remboursement de frais .....	150.000
34-91	Parc automobile .....	340.000
34-92	Loyers .....	10.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertises .....	10.000
Total de la 4ème partie .....		<b>1.886.000</b>
<b>5ème Partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	150.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	300.000
Total de la 5ème partie .....		<b>450.000</b>
<b>6ème Partie</b>		
<i>Subvention de fonctionnement</i>		
36-31	Etablissements d'enseignement secondaire et complémentaire — Subvention de fonctionnement .....	3.681.000
Total de la 6ème partie .....		<b>3.681.000</b>
<b>7ème Partie</b>		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-02	Dépenses d'organisation de stages de formation professionnelle de agents de culte .....	100.000
37-03	Pèlerinage aux lieux saints de l'Islam .....	110.000
Total de la 7ème partie .....		210.000
Total du titre III .....		<b>33.363.000</b>
<b>TITRE IV</b>		
<i>Interventions publiques</i>		
<b>2ème Partie</b>		
42-01	Aide aux ass. religieuses musulmanes d'Afrique et des Pays arabes ..	mémoire
<b>3ème Partie</b>		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-21	Bourses d'enseignement à l'étranger et aux élèves nécessiteux .....	180.000
Total du titre IV .....		<b>180.000</b>
Total pour le ministère des habous .....		<b>33.543.000</b>

Décret n° 70-19 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au budget annexe de l'eau potable et industrielle.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au budget annexe de l'eau potable et industrielle sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre des travaux publics et de la construction, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

## TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1970  
au budget annexe de l'eau potable et industrielle

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<b>Titre I</b>	
	<b>DEPENSES</b>	
	<i>Dettes amortissables</i>	
1	Versement au budget de l'Etat des redevances d'amortissement des adductions d'eau potable construites par l'Etat .....	125.777
2	Charges des associations syndicales dissoutes .....	mémoire
	<i>Dettes viagère</i>	
3	Contribution du service à la constitution des pensions de retraite du personnel titulaire et permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle .....	172.935
	<i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	
4	Personnel titulaire d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle — Rémunérations principales .....	808.629
5	Personnel titulaire d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle — Primes et indemnités diverses .....	98.813
6	Personnel ouvrier permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle — Salaires et accessoires de salaires .....	1.391.313
7	Personnel temporaire — Salaires — Charges et accessoires de salaires	1.382.119
8	Remboursement des services rendus par l'Etat .....	100.000
	<i>Personnel. — Charges sociales</i>	
9	Versement forfaitaire sur les traitements et salaires .....	134.991
10	Prestations familiales .....	525.600
11	Sécurité sociale .....	95.855
12	Secours .....	2.000
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
13	Personnel titulaire d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle — Remboursement de frais .....	45.120
14	Frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle .....	5.111.848

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<i>Dépenses diverses</i>	
15	Dépenses diverses .....	5.000
	<i>Dépenses sur ressources prélevées</i>	
16	Dépenses à rattacher au budget de l'Etat pour travaux de renouvellement des ouvrages d'adduction d'eau potable .....	mémoire
17	Dépenses sur ressources prélevées sur le fonds spécial d'équilibre et d'exploitation de l'adduction d'eau de la Tafna .....	mémoire
18	Remboursement des découvertes des exercices antérieurs .....	mémoire
	Total des crédits ouverts au budget annexe de l'eau potable et industrielle .....	10.000.000

Décret n° 70-20 du 16 janvier 1970 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi des finances pour 1970 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire (budget annexe des irrigations).

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 (article 9) ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts au titre du budget de

fonctionnement par l'ordonnance n° 69-107 du 31 décembre 1969 portant loi de finances pour 1970 au budget annexe des irrigations, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des finances et du plan et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 janvier 1970.

Houari BOUMEDIENE.

**TABLEAU A**  
**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,**  
**au titre du budget de fonctionnement, pour 1970**  
**au budget annexe des irrigations**

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
1	Versement à l'Etat des redevances d'amortissement des réseaux de distribution des eaux d'irrigation .....	4.209.327
2	Charges des associations syndicales dissoutes .....	mémoire
3	Contribution du service à la constitution des pensions de retraite du personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation .....	124.000
4	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Rémunérations principales .....	1.358.220
5	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Indemnités diverses .....	46.180
6	Ouvriers permanents du service du génie rural et de l'hydraulique agricole — Rémunérations diverses .....	3.527.700
7	Versement forfaitaire de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires .....	198.000
8	Prestations familiales .....	937.750

